

# RÈGLEMENT DE TARIFICATION – LIFECYCLE INVEST

## Frais relatifs aux plans de placement

- Lifecycle Invest 1
- Lifecycle Invest 2
- Lifecycle Invest 3
- Lifecycle Invest 4
- Lifecycle Invest 5

### **FRAIS EN LIEN AVEC L'ADAPTATION DU PLAN DE PLACEMENT**

L'adaptation respectivement le changement de plan de placement conformément à notre courrier intitulé « Adaptation du plan de placement de votre assurance-vie liée à des fonds » est gratuit.

### **FRAIS COURANTS LIÉS AUX NOUVEAUX PLANS DE PLACEMENT**

La gestion de votre plan de placement implique des frais. Les coûts annuels pour le nouveau plan de placement Lifecycle Invest sont réduits par rapport à votre plan de placement actuel Risk Control.

Les coûts du nouveau plan de placement Lifecycle Invest se composent de la commission perçue par Generali pour le plan de placement, ainsi que des frais de gestion du fonds de placement (TER).

Les frais relatifs au plan de placement sont débités mensuellement de l'avoir en fonds de votre contrat et utilisés pour la gestion du plan de placement.

Les frais de gestion du fonds sont prélevés directement sur la fortune du Generali Lifecycle Fund par la société de fonds et indiqués sous forme de frais de gestion du fonds Total Expense Ratio (TER) sur le rapport du plan de placement ou du plan de lancement.

Les frais relatifs au plan de placement et les frais de gestion du fonds (TER) ne vous seront donc pas facturés séparément.

<b>Frais relatifs au plan de placement</b>	0.68% de l'avoir en fonds par an
<b>Frais de gestion du fonds</b>	TER selon le rapport sur le plan de placement ou le plan de lancement